



Cabinet BASSANT, LANGLET & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI
ET DE L'ENTREPRISE**
55 Rue Michel Texier
17413 ST JEAN D'ANGELY



**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
Exercice clos le 31 Décembre 2008

Gérard BASSANT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Christophe LANGLET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane GRANDET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

72 bis, rue Saint-Pallais
17100 Saintes
Tél. : 05 46 92 00 11
Fax : 05 46 92 21 85
e-mail :
contact@cabinet-bassant.fr
Service Social
Tél. 0800 300 002
Fax : 05 59 30 08 88

9 Avenue du Lycée
17800 PONS
Tél. : 05 46 90 63 17
Fax : 05 46 96 17 80



RAPPORT GENERAL

Association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise des Vals de Saintonge
 55 Rue Michel Texier
 17413 Saint Jean d'Angely

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

Gérard BASSANT
 Expert-Comptable
 Commissaire aux Comptes

Christophe LANGLET
 Expert-Comptable
 Commissaire aux Comptes

Stéphane GRANDET
 Expert-Comptable
 Commissaire aux Comptes

- le contrôle des comptes annuels de l'association Maison de l'Emploi et de l'entreprise des Vals de Saintonge tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

72 bis, rue Saint-Palais
 17100 Saintes
 Tél. : 05 46 92 00 11
 Fax : 05 46 92 21 85
 e-mail :
 contact@cabinet-bassant.fr
 Service Social
 Tél. 0800 300 002
 Fax : 05 59 30 08 88

D) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

9 Avenue du Lycée
 17800 PONS
 Tél. : 05 46 90 63 17
 Fax : 05 46 96 17 80

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II) JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

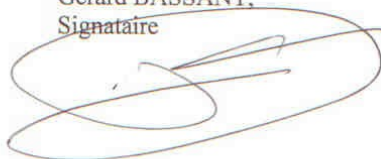
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à SAINTES,
Le 20 mai 2009

Cabinet BASSANT-LANGLLET & associés,

Gérard BASSANT,
Signataire



DETAIL BILAN ACTIF

SECTION : 000000001 MAISON DE L'EMPLOI

ACTIF	01/01/2008 au 31/12/2008		Durée : 12 Mois	Ex.2007-10 Mois
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)				
208000 Autres immob.incorporell	2 345,30			
280800 Autres immob.incorporelle		2 046,41		
TOTAL	2 345,30	2 046,41	298,89	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
218200 Materiel de transport	22 257,00			
218300 Mat de bur et mat inform.	14 823,33			
281820 Amort. materiel transport		9 477,76		
281830 Amort. mat bureau & infor		4 520,31		
TOTAL	37 080,33	13 998,07	23 082,26	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
275000 Depots et cautionn.verses	100,00			
TOTAL	100,00		100,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	39 525,63	16 044,48	23 481,15	
STOCKS ET EN-COURS :				
CREANCES :				
AUTRES CREANCES				
437001 Assedic	977,00			
437002 Tailbout	1 629,40			
468700 Produits a recevoir	114 007,50			
TOTAL	116 613,90		116 613,90	
DISPONIBILITES				
512100 Banque populaire	4 740,97			
TOTAL	4 740,97		4 740,97	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000 Charges constatees d'avce	902,90			
TOTAL	902,90		902,90	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	122 257,77		122 257,77	
TOTAL ACTIF	161 783,40	16 044,48	145 738,92	

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

DETAIL BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

SECTION : 000000001

MAISON DE L'EMPLOI

PASSIF	01/01/2008 au 31/12/2008	01/03/2007 au 31/12/2007
	Durée : 12 Mois	Durée : 10 Mois
RESERVES :		
AUTRES RESERVES		
106800 Reserve facultative	5 798,95	
TOTAL	5 798,95	
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)	-2 801,13	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		
131000 Subvention d'investisseme	4 132,00	
139100 Quote part subv investiss	-1 685,80	
TOTAL	2 446,20	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	5 444,02	
EMPRUNTS DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (1)		
518600 Interets courus a payer	221,81	
519000 Compte avance dailly	108 030,00	
TOTAL	108 251,81	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		
401000 Fournisseurs	3 583,55	
408000 Fourn.factures non parv	2 243,52	
TOTAL	5 827,07	
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
421000 Personnel remunerat.dues	0,02	
428200 Dettes prov.pr cges a pay	2 420,00	
431000 Urssaf	6 729,41	
437005 Taibout prevoyance	154,49	
437006 Mutuelle de poitiers	0,58	
437007 Uniformation	321,43	
437300 Caisse retraite & prevoy.	1 636,00	
437400 Cais. all.chomage assedic	977,00	
438200 Charges soc/cges a payer	1 297,41	
448600 Autres charges a payer	2 332,36	
TOTAL	15 868,70	
AUTRES DETTES		
468000 Div.chges a pay&pts a rec	69 427,27	
TOTAL	69 427,27	
TOTAL DETTES	199 374,85	
TOTAL PASSIF	204 818,87	
(1) DONT CONCOURS BANCAIRES ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUES		

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ASSOC MAISON DE L'EMPLOI

PAGE 3

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008 EUROS

Arrêté au 31/12/2008

010 6713

DETAIL BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

SECTION : 0000000001

MAISON DE L'EMPLOI

PASSIF	01/01/2008 au 31/12/2008	01/03/2007 au 31/12/2007
	Durée : 12 Mois	Durée : 10 Mois
518600 Interets courus a payer	221,81	
519000 Compte avance dailly	108 030,00	
TOTAL	108 251,81	

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



FIMECO BAKER TILLY

010 6713

DETAIL COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

SECTION : 0000000001 MAISON DE L'EMPLOI

RUBRIQUES	01/01/2008 au 31/12/2008 Durée : 12 Mois		01/03/2007 au 31/12/2007 Durée : 10 Mois		
		% CLASSE	% CA	% CLASSE	% CA
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :					
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES					
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
741000 Subventions expl etat	168 815,00	86,21			
744000 Pays vals de saintonge	25 000,00	12,77			
745000 Subv. communaute communes	2 000,00	1,02			
TOTAL	195 815,00				
AUTRES PRODUITS					
758000 Pds div.gestion courante	3,76	3,80			
772000 Pds exerc.anterieurs	95,22	96,20			
TOTAL	98,98				
TOTAL I	195 913,98				
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :					
AUTRES ACHATS & CHARGES EXT. (*)					
604300 Prestations cons.general	44 427,27	48,82			
604400 Prestations cbe	6 000,00	6,59			
604500 Prestations ica	116,00	0,13			
606200 Achats carburant	1 848,65	2,03			
606300 Fourn.ent.r.&petit equipt	27,74	0,03			
606400 Fournitures administrat.	505,01	0,55			
606800 Autres mat.et fournitures	860,46	0,95			
613000 Locations	228,10	0,25			
613200 Locations immobilieres	11 573,84	12,72			
615000 Entretien et reparations	154,91	0,17			
616000 Primes d'assurance	521,99	0,57			
617000 Etudes et recherches	1 470,61	1,62			
618000 Divers	68,00	0,07			
618100 Documentation generale	483,51	0,53			
618300 Documentation technique	37,08	0,04			
622600 Honoraires consultant	5 382,00	5,91			
622610 Honoraires comptables	3 286,61	3,61			
622620 Honoraires com.auxcomptes	1 857,80	2,04			
623000 Pub.public.relations publ	992,68	1,09			
623600 Catalogues et imprimes	1 872,75	2,06			
623800 Divers pourb.dons courant	100,00	0,11			
625100 Voyages et déplacements	1 323,46	1,45			
625700 Receptions	2 114,18	2,32			
626000 Frs postaux&frs telecomm.	4 510,43	4,96			
627000 Services bancaires et ass	153,81	0,17			
628100 Cot.liees activite econom	1 077,59	1,18			
TOTAL	90 994,48				
IMPOTS,TAXES & VERSMTS ASSIMILES					
633300 Part.empl.form.prof.conf.	321,43	12,11			
635800 Taxe sur les salaires	2 332,36	87,89			



DETAIL COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

SECTION : 0000000001 MAISON DE L'EMPLOI

RUBRIQUES	01/01/2008 au 31/12/2008 Durée : 12 Mois			01/03/2007 au 31/12/2007 Durée : 10 Mois		
		% CLASSE	% CA		% CLASSE	% CA
TOTAL	2 653,79					
SALAIRES ET TRAITEMENTS						
641000 Remunerations du person	62 028,36	96,80				
641200 Conges payes	2 050,01	3,20				
TOTAL	64 078,37					
CHARGES SOCIALES						
645100 Cotisations urssaf	18 594,02	66,62				
645200 Cotisations aux mutuelles	853,92	3,06				
645300 Cot.caisses ret&prevoyanc	3 908,40	14,00				
645400 Cotisations aux assedic	2 558,62	9,17				
645600 Cotisations retraite prev	769,49	2,76				
647000 Autres charges sociales	1 131,28	4,05				
647500 Medecine travail pharm.	94,04	0,34				
TOTAL	27 909,77					
SUR IMMO:DOTATIONS AUX AMORT.						
681110 Immobilisations incorpor.	1 908,40	14,94				
681120 Immobilisations corporel	10 863,70	85,06				
TOTAL	12 772,10					
AUTRES CHARGES						
658000 Charges div.gest.courante	7,22	100,00				
TOTAL	7,22					
TOTAL II	198 415,73					
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 501,75					
PRODUITS FINANCIERS :						
AUTRES INTERETS & PROD. ASSIM. (3)						
768000 Autres produits financier	79,82	100,00				
TOTAL	79,82					
TOTAL V	79,82					
CHARGES FINANCIERES :						
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)						
661000 Charges d'interets dailly	1 171,00	58,26				
661800 Interets autres dettes	839,00	41,74				
TOTAL	2 010,00					
TOTAL VI	2 010,00					

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

DETAIL COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

SECTION : 0000000001 MAISON DE L'EMPLOI

RUBRIQUES	01/01/2008 au 31/12/2008 Durée : 12 Mois		01/03/2007 au 31/12/2007 Durée : 10 Mois		
		% CLASSE	% CA	% CLASSE	% CA
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 930,18				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-4 431,93				
PRODUITS EXCEPTIONNELS :					
SUR OPERATIONS EN CAPITAL 777000 Quote-p.subv.inv.res.exer	1 630,80	100,00			
TOTAL	1 630,80				
TOTAL VII	1 630,80				
CHARGES EXCEPTIONNELLES :					
TOTAL VIII					
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 630,80				
TOTAL DES PRODUITS	197 624,60				
TOTAL DES CHARGES	200 425,73				
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 801,13				
*Y COMPRIS :					
(1) DONT PRODUITS AFFERENTS A DES EXERCICES ANTERIEURS 772000 Pdts exerc.anterieurs	95,22	100,00			
TOTAL	95,22				

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



DESIGNATION : ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI

ACTIVITE : Association Loi 1901

ADRESSE : 55, Rue Michel Texier 17400 SAINT JEAN D'ANGELY

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2008
dont le total est de 145 738,92 Euros
et au compte de résultat de l'exercice,
et dégageant une perte de 2 801,13 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/04/2009.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement CRC 99-03, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

- logiciels	L	1 AN
- matériel de transport	D	5 ANS
- matériel de bureau et informatique	L	3 ANS
- mobilier de bureau	L	5 ANS

MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

AFFECT	TIERS	LIBELLE	QUANTITE QTE/M	N° PIECE	DATE	DEBIT	CREDIT	PROGR. / MOIS	CPT. JRL
208000		AUTRES IMMOB.INCORPORELL RECAP. AFFECTATION 20				2 345,30 2 345,30		2 345,30D 2 345,30D	
218200		MATERIEL DE TRANSPORT				22 257,00		22 257,00D	
218300		MAT DE BUR ET MAT INFORM. RECAP. AFFECTATION 21				14 823,33 37 080,33		14 823,33D 37 080,33D	
275000		DEPOTS ET CAUTIONN VERSES RECAP. AFFECTATION 27				100,00 100,00		100,00D 100,00D	
280800		AUTRES IMMOB.INCORPORELL					2 046,41	2 046,41C	
281820		AMORT. MATERIEL TRANSPORT					9 477,76	9 477,76C	
281830		AMORT. MAT BUREAU & INFOR RECAP. AFFECTATION 28					4 520,31 16 044,48	4 520,31C 16 044,48C	
		TOTAL ANALYT. 000000001				39 525,63	16 044,48	23 481,15D	

FOL.	LG.	N° JNAL.	LIBELLE	N° PIECE	DATE	DEBIT	L.	CREDIT	SOLDE PROGRES	SOLDE MENSUEL
		900000	PDT FINANCIER A ENCAISSER		01/01/08			84,93	84,93C	84,93C
		100000	A NOUVEAU AU 01/01/2008		01/01/08			74 880,48	74 965,41C	74 965,41C
		900000	PRESTATIONS 2007 A VERSER		01/01/08	74 965,41				
		900000	PRESTATIONS 2008 A VERSER	00000000	31/12/08			69 427,27	69 427,27C	69 427,27C
****	**		TOTAUX/SOLDES/MOY.SOLDES MENS			74 965,41		144 392,68	69 427,27C	5 785,61C

AFFECT	TIERS	LIBELLE	QUANTITE QTEM	N° PIECE	DATE	DEBIT	CREDIT	PROGR. / MOIS	CPT. JRL
468700		PRODUITS A RECEVOIR				114 007,50		114 007,50D	
		RECAP. AFFECTATION 46				114 007,50		114 007,50D	
		TOTAL ANALYT. 0000000001				114 007,50		114 007,50D	

AFFECT	TIERS	LIBELLE	QUANTITE QTEM	N° PIECE	DATE	DEBIT	CREDIT	PROGR. / MOIS	CPT. JRL
518600		INTERETS COURUS A PAYER					221,81	221.81C	
		RECAP. AFFECTATION 51					221,81	221.81C	
		TOTAL ANALYT. 000000001					221,81	221.81C	



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

Association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise des Vals de Saintonge
55 Rue Michel Texier
17413 Saint Jean d'Angely

Gérard BASSANT

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Christophe LANGLET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane GRANDET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

72 bis, rue Saint-Palais
17100 Saintes
Tél. : 05 46 92 00 11
Fax : 05 46 92 21 85
e-mail :
contact@cabinet-bassant.fr
Service Social
Tél. 0800 300 002
Fax : 05 59 30 08 88

9 Avenue du Lycée
17800 PONS
Tél. : 05 46 90 63 17
Fax : 05 46 96 17 80

A - CONVENTIONS NOUVELLES

I § - Subventions publiques reçues et à recevoir

Au titre des conventions conclues par la Maison de l'Emploi Vals de Saintonge, l'association a comptabilisé les subventions d'exploitation suivantes :

- **Convention pluriannuelle avec le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement**

Subvention 2008 : 168.815 Euros dont 84.408 Euros (50%) en produit à recevoir

- **Convention financière avec le Syndicat mixte du Pays des Vals de Saintonge**

Subvention 2008 : 35.000 Euros

- **Convention pour la promotion économique du territoire de la Communauté de communes du Pays Savinois**

Subvention 2008 : 2.000 Euros

B - POURSUITE DES CONVENTIONS ANCIENNES

Par ailleurs, en application de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

I § - Convention de mise à disposition des locaux

Personnes concernées Pays des Vals de Saintonge

Objet : Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} mai 2007.

Le Pays Vals de Saintonge s'engage à mettre à disposition de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, dans les locaux situés 55 rue Michel Texier à Saint Jean d'Angely, des locaux d'une superficie de 8,79 m² au 1^{er} étage.

Le loyer annuel est fixé à 879 Euros HT et est révisable annuellement.

Pour le premier exercice, le preneur versera également au bailleur des charges locatives fixées forfaitairement à 10% du montant du loyer annuel.

Par avenant prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2008, la surface des locaux pris à bail augmente de 101,93 m². Le présent est accepté moyennant un loyer annuel de 100 Euros par mètre carré.

Le loyer pris en charge au titre de 2008 par l'association s'élève à 11.483 Euros.

II § - Convention de mise à disposition de personnel

Personnes concernées Le département de la Charente-Maritime, représenté par le Président du Conseil Général

Objet : Par cette convention, Monsieur Bruno Depierrois assistant socio-éducatif, est mis à disposition de la Maison de l'Emploi à compter du 1^{er} mai 2007 pour exercer les fonctions de prospecteur TPE. Cette mise à disposition est prononcée pour une durée de trois ans.

La Maison de l'Emploi assurera le remboursement au Conseil Général de la rémunération et des charges patronales.

Les salaires et charges sociales de M. Depierrois remboursés au Conseil Général s'élèvent à 44.427 Euros.

III § - Convention de mise à disposition de personnel

Personnes concernées Le Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge

Objet : Par cette convention, Madame Millasseau est mise à disposition gratuitement par le Pays auprès de la Maison de l'Emploi pendant une durée de trois ans.

En conséquence, le montant de la rémunération et des charges sociales versé par le Pays n'est pas remboursé par la Maison de l'Emploi. Cette dernière ne verse aucun complément de rémunération à Mme Millasseau sous réserve du remboursement des frais de déplacement.

Sur l'exercice 2008, aucun montant n'a été pris en charge par l'association au titre de cette convention.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à SAINTES, le 20 mai 2009

Cabinet BASSANT-LANGLET & associés,

Gérard BASSANT,
Signataire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the typed name and title.